

TARIF

1B

RADIO NON
COMMERCIALE

En bref

Période de la licence :
un an
(de janvier à décembre)

Redevance :
1,9 % des frais d'exploitation
bruts* estimés de la station
pour l'année de la licence

Date limite :
31 janvier de l'année de
la licence (formulaire de
licence et paiement)

Formulaire de licence de
musique :
socan.ca/formulaire/1B

*Les « frais d'exploitation bruts » désignent les dépenses directes de toute nature (que ce soit en argent ou sous une autre forme) payées par la station ou pour compte (en lien avec les produits et services soumis à la licence couverte par ce tarif).

Licence pour communiquer de la musique au public par des stations de radio non commerciales

Calcul de la redevance :

- (a) Année en cours : le calcul des droits est basé sur les frais d'exploitation bruts estimés
- (b) Année précédente : l'ajustement des droits est basé sur les frais d'exploitation bruts réels

EXEMPLE:

La station XYZ-FM fait sa déclaration pour sa licence de l'année 2012. Les frais d'exploitation bruts estimés pour 2011 étaient de 10 000 \$. Les frais d'exploitation bruts réels de 2011 ont été de 12 000 \$. Les frais d'exploitation bruts estimés pour 2012 sont de 15 000 \$.

- (a) droits pour 2012 : $(15\ 000\ \$ \times 1,9\ \%) = 285\ \$$
- (b) ajustement des droits pour 2011 : $(12\ 000\ \$ \times 1,9\ \%) - (10\ 000\ \$ \times 1,9\ \%) = 228\ \$ - 190\ \$ = 38\ \$$

Le total de la redevance 2012 et des ajustements pour 2011 = $285\ \$ + 38\ \$ = 323\ \$ + taxes$

REMARQUES :

- (1) Les « stations de radio non commerciales » comprennent toute station sans but lucratif, que ses frais d'exploitation soient financés ou non par de la publicité (ex., stations de radio universitaires). Les stations de radio de la SRC sont exclues, lesquelles sont soumises au tarif **1C**.
- (2) Ce tarif ne s'applique pas aux utilisations de musique couvertes par le tarif **22** ou le tarif des services sonores payants.

SOCAN

Licenciés actuels : 1.866.944.6224
Nouveaux comptes : 1.866.944.6211
licence@socan.ca
socan.ca

À des fins d'information seulement. Pour le texte complet du tarif, veuillez consulter la Gazette du Canada, disponible sur notre site [socan.ca/fr/](http://socan.ca/fr/licensees/music-use) licensees/music-use ou visitez le site de la Commission du droit d'auteur du Canada au www.cb-cda.gc.ca.